

AR PREFECTURE

082-200061257-20191007-10201902-DE
Regu le 07/10/2019

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Guuze
82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU 7 OCTOBRE 2019

Date d'envoi de la convocation : 30 septembre 2019

L'An deux mille dix-neuf et le 7 du mois d'octobre (07.10.2019) à 10 heures 00 minutes, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 30 septembre 2019, s'est assemblé en salle du Conseil Départemental, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 15

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président), M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire), M. PRADINES Patrick (Délégué suppléant), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 3

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)
M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire)
Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire)

EXCUSÉS : 2

M. BAZIN Philippe (Délégué titulaire)
Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire)

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire de séance **M. DELBREIL Thierry**

DELIBERATION N°10/2019-02

ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DES USAGES ET SERVICES NUMERIQUES (SDUSN)

Le numérique bouleverse la société dans toutes ses composantes, les modes de communication, de production, de consommation évoluent sans cesse. Ces évolutions facilitent l'accès à la connaissance, démultiplient les échanges, suscitent de nouvelles attentes mais engendrent également, dans la vie personnelle comme professionnelle, de nouveaux risques pour la garantie de la protection des données, du respect de la confidentialité et de l'e-réputation. Cette société de plus en plus connectée s'appuie sur les usages et services numériques performants.

En parallèle de l'opération d'envergure engagée pour la construction des infrastructures et l'aménagement numérique d'un territoire 100 % FTTH, Tarn-et-Garonne Numérique a également une mission à remplir en matière d'usages et de développement du numérique, afin de valoriser ces réseaux et intégrer le numérique dans les services et usages quotidiens des citoyens, des entreprises, ou de tout autre acteur public ou privé.

Cette mission se traduit par l'élaboration d'un Schéma Directeur des Usages et Services Numériques, s'inscrivant dans la prolongation du SDTAN, et imposée par la loi pour une République Numérique (7 octobre 2016) aux structures de mutualisation.

De plus, l'évolution actuelle du programme d'aménagement numérique départemental implique une actualisation du SDTAN de Tarn-et-Garonne (présentée en annexe). Cette actualisation intègre la trame d'un schéma propre aux usages et services numériques.

Cette trame servira de ligne directrice à la réalisation d'un Schéma Départemental des Usages et Services Numériques (SDUSN). Le numérique est, aujourd'hui, décliné dans tous les métiers et ce schéma s'inscrit en complément des différents schémas élaborés à ce jour. Le SDUSN permettra en particulier de fédérer un ensemble d'acteurs et de définir une stratégie de développement numérique territoriale permettant d'actionner le numérique pour accélérer le développement de l'économie du département.

Les étapes de consultation et de concertation des différents acteurs, étapes préalables à la rédaction d'un SDUSN, doivent être engagées dès maintenant.

Ce schéma se décline en plusieurs phases :

Phase 1 : Etat des lieux et des besoins

Phase 2 : Définition de la stratégie de développement des usages et des services

Phase 3 : Plan d'action pluriannuel et adoption du schéma

Phase 4 : Mise en œuvre du schéma avec bilan à mi-parcours pour le réajuster

Pour cela, le cabinet ON-X, assistant à maîtrise d'ouvrage de TGN, accompagnera le syndicat afin d'apporter son expertise et son animation dans ce domaine. Ce cabinet a par ailleurs déjà commencé à travailler en amont afin de réaliser un pré-diagnostic. Celui-ci sera construit sur la connaissance du territoire et sur les actions déjà initiées ou en cours, tout en s'appuyant sur une méthodologie de projet.

Ce pré-diagnostic propose plusieurs préceptes fondateurs :

1) Concernant l'état des lieux et les besoins :

Il s'agit dans un 1^{er} temps de débiter la démarche par un spectre le plus large possible afin d'identifier l'ensemble des besoins des usagers, d'élus et d'acteurs du territoire.

Puis, définir 2 ou 3 axes structurants et qualifiés comme prioritaires au regard des besoins identifiés sur le département, plutôt que de travailler sur une multitude de thématiques, et ce afin d'avoir une vision plus pragmatique et être plus efficace.

2) Concernant la définition du plan d'actions :

Cette démarche passe par l'organisation de groupes de travail avec des thématiques croisées afin de faire échanger entre eux des intervenants d'horizons différents, et identifier les problématiques et les besoins de chacun.

La démarche ne doit pas être portée uniquement par TGN, mais par l'ensemble des institutions concernées. Pour cela, une démarche collaborative et participative doit être instaurée afin d'avoir un diagnostic et un choix des actions à prioriser acceptés par tous.

3) Concernant le pilotage :

Doivent être créés :

- Un comité de pilotage, composé d'élus référents, afin de définir les grandes orientations, arrêter un diagnostic et décider des actions à mener
- Un comité technique composé d'un ou deux élus référents, de l'équipe technique du SMO et de l'AMO (ON-X)

A ce titre, Monsieur le Président propose que le COPIL soit construit sur le schéma du Conseil Syndical, c'est-à-dire ouvert et composé de tous les délégués.

Concernant le COTECH, Mme BOURDONCLE, Mme FERRERO, M. BESIERS et M. JEANJEAN se proposent pour en devenir membres.

4) Calendrier :

Au regard des prochaines échéances municipales, il est proposé de concevoir le SDUSN dans un calendrier qui permettrait aux nouveaux élus d'engager une démarche dynamique à partir de mars 2020.

Il est proposé d'engager le travail selon les phases et le calendrier prévisionnel suivants :

- Fin 2019/Janvier 2020 - Phase 1 : Etat des lieux et des besoins
- Mars 2020 - Phase 2 : Définition de la stratégie de développement des usages et des services
- Juillet 2020 - Phase 3 : Plan d'action pluriannuel et adoption du schéma
- Mi 2020 / Mi 2022 - Phase 4 : Mise en œuvre du schéma avec bilan à mi-parcours pour le réajuster

Vu l'article 69 de la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 introduisant un volet complémentaire au Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique sur les usages et services numériques,

Vu l'article L.1425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales introduisant la possibilité que ce SDTAN comporte un volet sur les usages et services numériques,

AR PREFECTURE

082-200061257-20191007-10201902-DE
Regu le 07/10/2019

Vu la présentation faite par le cabinet ON-X,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** l'actualisation du SDTAN de Tarn-et-Garonne telle que présentée en annexe
- **ADOpte** le principe d'élaboration d'un Schéma Directeur des Usages et Services Numériques (SDUSN), ainsi que la méthodologie de travail proposée
- **VOTE** la création d'un COFIL et d'un COTECH et **DESIGNE** les membres pour y siéger, à savoir :
 - Un COFIL composé et ouvert à tous les délégués du syndicat
 - Un COTECH composé de membres élus en les personnes de Mme BOURDONCLE, Mme FERRERO, M. BESIERS et M. JEANJEAN, de l'équipe technique du SMO et de l'AMO (ON-X)
- **AUTORISE** le COFIL à décider des thématiques prioritaires sur lesquelles le SDUSN sera centré pour sa première version
- **VALIDE** le phasage et le calendrier prévisionnel proposé

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

Certifié exécutoire par le Président

compte-tenu de l'envoi en préfecture le **07 OCT. 2019**

et de la publication le **11 OCT. 2019**

Fait à Montauban, le 7 octobre 2019

Le Président,
Jean-Philippe BESIERS


**Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Numérique**
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN cedex
siret : 200 061 257 00010 - ape : 8411Z